

AFFAIRE N° 41/4. - Installation de corbeilles à papiers - approbation du Cahier des Charges.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous avez pu remarquer que les rues de SAINT.DENIS manquent parfois de propreté et sont souvent jonchées de papiers et autres détritrus principalement aux emplacements très fréquentés.

Pour inciter les gens à maintenir la voie publique propre, il est souhaitable d'installer des corbeilles à papiers fixes qui seraient scellées sur les trottoirs.

Elles seraient fournies gratuitement par une Société qui aurait en contrepartie le droit d'utiliser la surface des corbeilles pour apposer des affiches publicitaires.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord pour l'installation de ces corbeilles, et d'approuver le Cahier des Charges qui définit les clauses d'un éventuel contrat entre la Ville et la Société qui obtiendrait le marché.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§